L'Abeille de la Nouvelle-Orléans,

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES,

NOUVELLE-ORLEANS,
SAMEDI MATIN, 22 SEPTEMBRE.

OFFICIEL.

Lois de l'Etat de la Louisiane.

PUBLIEES PAR AUTORITE.

Session Extraordinaire.

(33) LOI.

Pour mettre la ville de la Nile-Orléans à même, dans l'intérêt de la santé publique et d'une plus grande sécurité contre les incendies, d'établir une corporation qui sera appelée la "Compagnie des Waterworks" de la Nile-Orléans; pour autoriser la dite compagnie à émettre des bons dans le but d'étendre et d'améliorer les dits waterworks et fournir aux habitants de la dite ville une provision d'eau pure et saine; pour permettre aux détenteurs de bons des waterworks de les convertir en un capital social et pour pourvoir à la liquidation de la dette capitalisée et flottante de la ville de la Nouvelle Orléans.

Sec. 1.—Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée générale, décrètent qu'une corporation soit et est par la présente créée sous le nom de "New Orleans Waterworks Company", dont le capital sera de deux millions de piastres, divisé en vingt mille actions de cent piastres chacune.

Sec. 2.—Décrètent en outre, qu'immédiatement après l'organisation de la dite compagnie des waterworks, comme il est pourvu ci-après, il sera requis de délivrer à la ville de la Nile-Orléans des actions pour le montant de six cent mille six cents piastres, comme payées en plein et non sujettes à l'assessement; et en addition à cela, une semblable action pour chaque cent piastres de bons des waterworks que la dite ville peut avoir retirés précédemment et éteints par paiement, échange ou autrement; et que le reste du dit capital sera réservé pour le bénéfice de tous les porteurs de bons des waterworks, jusqu'à concurrence du montant dû actuellement, qui voudront profiter des dispositions de cet acte; et la dite compagnie des waterworks remettra à la dite ville de la Nile Orléans, pour être échangée avec les porteurs des dits bons, une action du capital pleinement payé non sujet à l'assessement, pour chaque cent piastres des bons des dits Waterworks, et les dits bons seront cancellés aussi-vite qu'ils seront délivrés et échangés pour le capital social comme il est dit ci-dessus; que pour effectuer le dit échange, la ville de la Nouvelle Orléans aura droit à tous les certificats pour les actions du dit capital de la dite compagnie et fera annoncer pendant six mois dans deux journaux de la Nouvelle Orléans et dans deux journaux de la ville de New-York qu'elle changera le dit capital au pair pour les dits bons des Waterworks au pair, sans y comprendre les coupons dus des dits bons, coupons qui constitueront une demande séparée contre la dite ville: et dans le cas où quelqu'un des dits porteurs de bons négligera ou refusera de profiter de cet acte dans l'année qui suivra la formation de la dite compagnie, la dite ville de la Nouvelle Orléans ne sera pas requise par la suite de faire le dit échange, mais elle pourra garder les actions non employées du capital pour son propre compte et bénéfice à moins qu'elle ne préfère retirer les dits bons par échange comme il est dit plus haut.

Sec. 3—Décrètent en outre: Que la dite compagnie des waterworks sera organisée par le maire de la ville, donnant pendant trente jours avis qu'il recevra les souscriptions des porteurs de bons disposés à les échanger pour le capital social comme il est dit plus haut; et que la dite ville souscrira immédiatement pour le capital jusqu'à concurrence de six cent et six mille six cents piastres et de tel autre montant égalant la valeur au pair des dits bons des waterworks, qui auront été amortis par la dite ville; et aussitôt qu'en addition à la souscription de la dite ville il y aura des souscriptions pour un échange des dits bons pour le capital jusqu'à concurrence de cinq cent mille piastres, et que le dit montant de bons aura été actuellement livré et cancellé par l'administrateur de finance, les dits souscripteurs se réuniront le jour qui sera désigné par le maire et éliront un bureau de directeurs, composé de sept personnes, dont quatre seront nommées par le maire et les autres trois élues par les dits souscripteurs qui les prendront parmi eux; et les personnes ainsi désignées et élues, constitueront le premier bureau des directeurs et continueront à occuper leurs places jusqu'au premier juillet mil huit cent soixante et dix huit, et le dit bureau élira un président pris dans son sein.

Sec. 5.—Décrètent en outre: Qu'aussitôt après l'élection du dit Bureau des directeurs, ainsi que le Conseil de Ville pourra le déterminer, le maire de la ville transférera par acte notarié, à la dite compagnie des Waterworks de la Nile-Orléans les dits waterworks et toutes les propriétés qui en dépendent.

Sec. 5.—Décrètent en outre: Que la dite compagnie des waterworks aura et possédera les privilèges acquis de la Banque Commerciale par la ville de la Nouvelle-Orléans; qu'elle aura pendant cinquante ans à partir de l'adoption de cet acte le privilège exclusif de fournir à la ville de la Nile-Orléans et à ses habitants de l'eau du Mississippi ou de tout autre cours d'eau, par le moyen de tuyaux et de conduits, et de construire toute usine, exécuter tous travaux et ériger toutes machines dans ce but; qu'elle pourra passer des contrats, acheter ou louer toute terre ou lot de terre, ou le droit de passage ou d'entrée, de temps à autre, ainsi que l'occasion pourra le requérir, sur les dits lots de terre, à travers lesquels il pourra être nécessaire de conduire l'eau dans la dite ville ou de la distribuer à ses habitants; et qu'elle aura le droit de faire des constructions, d'élever des digues, ou faire ouvrir tous canaux ou toute tranchée nécessaire pour la conduite de l'eau de rivière ou tout endroit qu'elle jugera convenable, et de construire telles digues, chaussées et d'établir tels réservoirs nécessaires pour assurer et fournir une pleine provision d'eau pure à la dite ville et à ses habitants; d'entrer sur ces terres, d'en faire la revue et l'arpentage comme elle pourra le juger convenable pour assurer le meilleur mode de fournir une provision d'eau; de poser et placer tel nombre de conduits et de tuyaux ou d'aqueducs, et de les nettoyer ou réparer, dans toute terre ou rue de la ville de la Nouvelle-Orléans; pourvu, que ces travaux ne soient pas une obstruction au commerce et à la libre circulation; et aussi d'avoir et employer un sceau commun et de l'altérer à sa guise; d'ordonner et établir tels règlements pour sa gouverne et pour la gouverne de ses officiers et employés, non contraires à cet acte et à la constitution de l'Etat et des Etats-Unis, ou aux ordonnances de la ville de la Nile-Orléans.

Sec. 6.—Décrètent en outre: Que le premier lundi de juillet mil huit cent soixante et dix-huit et annuellement par la suite, une élection pour les directeurs de la dite compagnie, après dix jours d'avis sur le temps et le lieu de la dite élection, sera tenue, et qu'alors quatre directeurs seront élus par tous les actionnaires autres que la ville de la Nile Orléans; et que le maire de la ville, l'administrateur des waterworks et des édifices publics, et l'administrateur de finances de la dite ville, seront ex officio directeurs de la dite compagnie; la dite ville, par son maire et ses administrateurs, aura le droit de voter à l'élection des directeurs et à toutes les assemblées d'actionnaires, de la même manière que tous autres actionnaires; que dans toutes les élections et toutes les assemblées d'actionnaires chaque action du capital aura droit à un vote. Les directeurs élus serviront pendant une année et rempliront leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés; et si l'élection des directeurs, pour quelque raison que ce soit, n'a pas eu lieu au temps désigné, cela n'empêchera pas les directeurs de désigner un autre jour pour la tenue des élections; et dans le cas d'une vacance dans le bureau des directeurs occasionnée par la mort, la démission ou absence de l'Etat ou autre cause, le Bureau des directeurs pourra remplir cette vacance pour le reste de l'année.

Sec. 7—Décrètent en outre: Que le capital social possédé par la ville de la Nouvelle-Orléans dans la dite compagnie des Waterworks ne sera pas saisissable pour les dettes de la ville.

Sec. 8.—Décrètent en outre: Que le capital social de la dite compagnie des Waterworks pourra être augmenté et porté à deux millions de piastres, dans le but de mettre la dite compagnie à même d'agrandir et d'étendre ses travaux; pourvu que le nouveau capital soit payé comptant ou en travaux faits pour la compagnie; et dans le cas de non paiement des termes sur le capital souscrit, le dit capital pourra être confisqué pour l'usage de la dite compagnie.

Sec. 7.—Décrètent en outre: Que le bureau des directeurs de la dite compagnie aura le pouvoir, en addition à l'autorité d'augmenter son capital social, d'emprunter de l'argent dans le but d'améliorer et d'agrandir son usine et d'augmenter la provision d'eau pure; et pour atteindre ce but, le dit bureau de directeurs est par la présente autorisé à émettre des bons de la compagnie jusqu'à un montant n'excédant pas deux millions de piastres, en telles sommes ou en tel versements et portant tel taux d'intérêt, que le dit bureau pourra déterminer, et le payement des dits bons, en principal et en intérêt, pourra être assuré par une hypothèque sur toutes les propriétés et privilèges et franchises de la dite compagnie, acquis ou devant être acquis, et l'enregistrement de la dite hypothèque au bureau du conservateur des hypothèques de la paroisse d'Orléans opérera sur les propriétés et franchises de la compagnie, partout où elles seront situées, et seront et continueront à être une hypothèque valide et subsistante jusqu'au payement de la dette assurée par ce moyen, sans ré-inscription pourvu cependant qu'aucun bon ne soit émis ou aucune hypothèque donnée, sans le consentement du conseil de ville de la Nouvelle Orléans, et le dit bon ne sera vendu ou il n'en sera disposé qu'à des conditions approuvées par le dit conseil de ville.

Sec. 10.—Décrètent en outre: Que la dite compagnie ne déclarera ou ne payera de dividende qu'au comptant et seulement sur les recettes nettes semi-annuelles ou annuelles, après le payement des frais de l'opération et de l'intérêt sur la dette capitalisée, et aucun dividende ne sera déclaré avant que les travaux projetés soient achevés et en exploitation.

Sec. 11.—Décrètent en outre, que la ville de la Nile-Orléans aura le droit de se servir de l'eau des conduits et des plugs maintenant posés de la dite compagnie, ou qui seront établis par la suite, et cela gratuitement, pour l'extinction des incendies, le nettoyage des rues, et pour l'usage de tous les édifices publics, les marchés publics et les institutions de charité, et que la dite compagnie placera à ses frais et sans rétribution de la part de la ville, deux hydrants du meilleur modèle devant chaque îlet, où un grand tuyau sera posé, à une distance convenable l'un de l'autre, et desquels une quantité suffisante d'eau pourra être convenablement tirée pour l'extinction des incendies, pour l'arrosage des rues et le nettoyage des rigoles et pour tout autre besoin public; que pour les îlets qui ne font pas face au fleuve les hydrants seront placés sur le côté opposé des rues, à une égale distance l'un de l'autre et des encoignures. Il sera du devoir de la dite compagnie, quand les grands tuyaux seront posés, de fournir de l'eau pour tous les objets ici mentionnés et dans tous les temps pendant la continuation de sa charte; et en considération de cela les franchises et les propriétés de la dite compagnie des waterworks de la Nile-Orléans, exploitées suivant les termes de cet acte, seront exemptes de toutes taxes Etat, municipales et paroissiales.

Sec. 12.—Décrètent en outre: Que la dite compagnie des Water works aura le droit, dans la ville de la Nile-Orléans et de ses faubourgs et de ses terres adjacentes, de se servir des rues et des places publiques pour la pose des tuyaux et des hydrants, pour la circulation de l'eau; pourvu que les dites rues ne soient pas obstruées plus longtemps que cela ne sera nécessaire pour exécuter le travail, ou pour faire des réparations, et que les dites rues soient rétablies dans leurs condition antérieure aussi vite que possible par la dite compagnie, sous la surveillance du voyer. Dans le cas où la dite compagnie des Water-works aura besoin d'un lot de terre dans la ville de la Nile-Orléans, ou d'un lot ou d'une quantité de terre, dans toute paroisse de cet Etat pour y construire des réservoirs ou exécuter d'autres travaux, ou pour y placer des tuyaux afin de conduire l'eau à la Nile-Orléans et dans le cas où elle ne pourra s'accorder avec le propriétaire ou les propriétaires du dit lot de terre, ou de la dite terre, la dite compagnie aura le pouvoir de faire exproprier conformément aux lois générales d'expropriation en matière de travaux publics maintenant en vigueur, ou qui pourront être décrétées plus tard, et si l'objet de la dite compagnie est simplement de poser des tuyaux à travers un morceau de terre ou lot de terre, l'expropriation se bornera exclusivement à la servitude requise, et ne comprendra pas le droit absolu de propriété.

Sec. 13. Décrètent en outre: Que la dite compagnie des waterworks, immédiatement après son organisation procèdera à l'exécution de ses nouveaux travaux et à la pose de ses tuyaux qui seront d'une capacité suffisante pour donner une pleine provision d'eau tirée du fleuve Mississippi ou d'ailleurs, suivant qu'elle le jugera le plus expéditif; que les dits nouveaux travaux et tuyaux seront commencés dans les douze mois de l'adoption de cet acte, et seront d'année en année complétés, de manière que dans les cinq ans de la date de cet acte, ils soient achevés et en état de donner une pleine provision d'eau aux habitants de la ville de la Nile-Orléans, non compris ceux du cinquième district. Si les dits travaux ne sont pas faits comme il est dit ci-dessus, la dite corporation perdra tous les privilèges exclusifs accordés par la présente loi, et la ville aura le droit de contracter avec toute autre pour avoir la provision d'eau dont il s'agit et d'exproprier la corporation créée par la présente. Après le complément des nouveaux travaux et tuyaux, la dite compagnie étendra, de temps à autre, suivant que les besoins de la population pourront le requérir et quand le revenu estimé sur le coût de cette extension égalera dix pour cent, ses travaux dans toutes les limites de la ville et faubourgs et dans toute future extension de la dite ville; et toute négligence ou impossibilité de la compagnie à se conformer à cette disposition entraînera la forfaiture ou l'annulation de cette charte.

Sec. 14.—Décrètent en outre: Par l'intermédiaire de son Conseil, aura autorité d'appliquer le capital souscrit par elle, comme il est dit dans la présente, à la réduction de la dette capitalisée ou flottante de la dite ville, à telles conditions d'ajustement qui pourront être convenues mutuellement entre le Conseil de ville et les détenteurs de la dite dette capitalisée ou flottante; pourvu que le dit capital social ne soit pas vendu au-dessous du pair, et que lorsqu'il sera vendu pour obligations de la ville, il soit vendu seulement au moyen de propositions cachetées, après quinze jours au moins d'annonces dans deux journaux quotidiens, au soumissionnaire qui offrira les dites obligations au taux le plus avantageux pour la ville, le Conseil se réservant le droit de rejeter toutes les offres.

Sec. 15—Décrètent en outre: Que la dite compagnie des Waterworks aura le droit de fixer le taux de l'abonnement pour l'eau; pourvu que les profits nets de la compagnie n'excèdent pas dix pour cent par an, et qu'elle soumette annuellement l'état certifié sous serment, de ses affaires et de sa situation; et que le Conseil de Ville aura le pouvoir de nommer un comité d'au moins cinq personnes qui auront accès aux livres de la dite compagnie, et qui en feront tels extraits qu'ils pourront juger nécessaire, et dans le cas où le dit profit excèdera dix pour cent, le Conseil de Ville aura le droit de requérir de la dite compagnie qu'elle réduise le prix de l'eau de telle manière et dans une proportion telle que les profits n'excèdent jamais les taux ci-dessus fixés; et pourvu en outre que les taux exigés n'excèdent jamais ceux payés par la ville, et dans le cas où la dite compagnie refuserait de se conformer à cette clause, la demande de la dite ville pourra être imposée et mise à exécution par un writ de mandamus.

Sec. 16.—Décrètent en outre: Que toute personne ou personnes qui obstrueront ou détruiront la dite compagnie, ses successeurs, agents, travailleurs ou serviteurs dans la conduite de ses eaux dans la dite ville ou ses faubourgs, ou changeront, altèreront, enlèveront ou détruiront tout travail ou partie du travail fait par la dite compagnie ou qu'elle fera exécuter pour introduire l'eau dans la ville de la Nouvelle Orléans, sous l'autorité de cet acte, ou qui toutes personnes qui altèreront ou souilleront l'eau ou le cours d'eau que la dite compagnie introduira par la suite ou se préparera à introduire, seront mises en accusation devant la cour compétente où elles seront jugées pour de telles offenses et seront condamnées, en cas de conviction, à une amende au gré de la cour, suivant la nature de l'offense et à un emprisonnement de sept années au plus, l'amende devant être payée à la compagnie et appliquée à son usage.

Sec. 17—Décrètent en outre: Que jusqu'à la construction de l'usine qui permettra de se dispenser de l'usine actuelle, celle-ci restera sous le contrôle du Conseil de Ville, et la surintendance en restera dans les mains de l'administrateur des Waterworks et des édifices publics, mais la dite compagnie sera autorisée à collecter les revenus et à les appliquer aux frais nécessités pour l'exécution et l'extension des travaux. A l'expiration de cinquante ans à partir de l'organisation de la compagnie, la ville aura le droit d'acheter l'usine, les conduits, tuyaux etc., de la compagnie, à un prix qui sera fixé par cinq experts, dont deux seront choisis par la ville, deux par la compagnie et le cinquième par les quatre premiers; mais si la ville néglige ou refuse d'acheter la dite usine etc., comme il est dit ci-dessus, la charte de la compagnie sera ipso facto prolongée de cinquante ans, mais sans aucun privilège exclusif ou droit de fournir de l'eau suivant les clauses de la charte.

Sec. 18—Décrètent en outre: Que rien dans cet acte ne sera interprété de manière à empêcher le Conseil de Ville d'accorder à une personne ou à toutes personnes riveraines du fleuve, le privilège de poser des tuyaux aboutissant au fleuve, afin d'y prendre de l'eau pour son propre, ou pour leur propre usage.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvée le 31 mars 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

Etat de situation
—DU—
Louisiana National Bank,

A LA NLLE-ORLEANS,
Dans l'Etat de la Louisiane.

A la clôture des affaires du 22 juin 1877.

Prêts et escomptes	$1,515,610	
Surtiré	2,500	
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	233,500 00	
Autres actions, bons et hypothèques	158,095 62	
Dû par des agents de rachat et de réserves	1,052,119 06	
Dû par des banquiers et des banques d'Etat	33,095 91	
Propriétés foncières	234,686 59	
Dépenses courantes et taxes payées	34,787 4	
Echanges pour le Clearing House	$125,348 65	
Billets d'autres banques nationales	14,647 00	
Petite monnaie, y compris les nickels	5,432 83	
Espèces—Or monnayé	43,314 12	
Argent monnayé	4,000 00	
Billets dits legal tender	481,996 00	674,738 1
Cinq pour cent, fonds de rachat		15,000 00
Total		$4,034,134 09

PASSIF:

[illegible]		1,000,000 00
Surplus		200,000 00
Autres bénéfices non partagés		159,685 62
Billets de Banque Nationale non rachetés		200,000 00
Dépôts individuels		2,166,477 87
Certificats de dépôts payables sur demande		19,886 96
Dû à d'autres banques nationales		111,776 51
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat		106,307 87
Total		$4,064,134 09

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, SS

Moi, A. LURIA, Caissier de la susdite banque, jure solennellement que je crois le susdit tableau exact.

A. LURIA, Caissier.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 7 juillet 1877.

EDGAR GRIMA, Notaire.

Exact—Attesté:
THOS. L. AIREY,
A. M. BICKHAM,
W. S. MATTHEWS, Directeurs.

9 juillet

SPECTACLES. BALS, &c.

ACADEMIE DE MUSIQUE,
DE BIDWELL.

Dimanche 16 Septembre.

Et pendant la semaine, tous les soirs, Matinées le Mercredi et le Samedi.

Dernière semaine du COMMANDEUR CAZENEUVE, avec un changement complet de programme à chaque représentation, de mystères nouveaux, amusants et surprenants. Première apparition à la Nouvelle-Orléans dans un concert, de la grande favorite parisienne, Mme CAZENEUVE, qui chantera des morceaux d'opérettes, et des ballades sentimentales et comiques.

Vendredi, 21 septembre—Bénéfice du Commandeur Cazeneuve.

Samedi, 22 sept.—Grande Matinée à cadeaux.

Dimanche soir, 23 sept.—Ouverture de la saison régulière dramatique, avec la Compagnie de Comédie du Théâtre du Parc de New York, dans le dernier grand succès de Paris et de New York, BABY.

Le contrôle est ouvert tous les jours; la sérénade sur le balcon commencera à 7 heures; le rideau se lèvera à 8 heures. 16 sept—1w

ALCAZAR FRANÇAIS,

Représentations tous les soirs et le SAMEDI en Matinée.

20 sept—1w

Camp Militaire et Grande Fête
—DONNEE PAR LA—
Cinquième Compagnie du Régiment d'Orléans,
—AU—
JARDIN MAGNOLIA,
LE DIMANCHE, 30 SEPTEMBRE 1877.
—Programme—

1. Tir à la cible—carabines Springfield de l'armée—promptement, distance de 200 yards. Pour tous les membres bona fide de compagnies militaires. Premier prix, une médaille en or, contribution de P. Lucas, bijoutier, et qui sera exposée à son nouveau magasin, No 20 de la rue Royale, le 25 du courant. Trois coups de carabine pour 50 cents. Second prix, une médaille en argent.

2. Tir à la cible, pour les dames seulement—petites carabines Monte-Christo—distance, 25 yards. Deux prix. Trois coups de carabine pour 25 cents.

3. Course à pied, pour jeunes filles et jeunes garçons. Saut à la corde et plusieurs autres amusements pour les enfants exclusivement. Plusieurs prix et 500 jouets à être distribués aux enfants.

4. Grand assaut d'armes entre plusieurs amateurs, à 5 heures P. M. Prix, une paire de fleurets.

5. Parade à 5 heures et demie P. M. Exercices d'artillerie et salut national de trente-sept coups de canon.

6. Exercices gymnastiques, par ——

7. Dans la soirée, panoramas, lanternes-magiques, feux d'artifice, danses dans la salle de bal. La fête se terminera à 11 heures et demie précises du soir.

Prix d'entrée, 50 cents. Gratis pour les dames et les enfants. Aucune dame ne sera admise si elle n'est accompagnée.

Les membres d'organisations militaires, en uniforme, seront admis gratis.

Le privilège de la buvette et celui du débit des rafraîchissements, seront vendus, à l'encan, le DIMANCHE, 23 septembre 1877, à midi, par Mr Albert Paul, encanteur, au Jardin Magnolia.

19 sept au 30 sept

DIVERS.

SOMNAMBULE.

LE PROFESSEUR LENORMAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle-Orléans comme somnambule, spiritualiste, en maladies et en affaires. Il vous dira la meilleure place où vous serez le plus chanceux dans vos affaires, et il donne des détails sur les vols. Il vous dira le passé, le présent et le futur, et la destinée de chacun. Par sympathie il peut guérir des tracas de famille, et les maladies inconnues ou abandonnées par les docteurs, comme maladies d'estomac, maladies secrètes, douleurs et rhumatismes, &c. Il importe les meilleures médecines de France.—Office, 113, rue St-Philippe, entre Dauphine et Bourgogne—Consultations gratuites pour les pauvres, en médecine, de 3 à 5 heures. 28 mars—77—1 an

L'Union Française.

LE Conseil de Direction croit devoir rappeler à MM. les planteurs, chefs d'ateliers ou d'établissements, que les demandes de travailleurs, ouvriers ou employés français sont toujours l'objet de la plus grande sollicitude.

Le Conseil appelle également l'attention des Français nouvellement arrivés ou autres que le Cours d'Anglais Gratuit fonctionne toujours régulièrement le Lundi, Mercredi et Vendredi de chaque semaine à 7 1/2 heures du soir, au siège de la Société.

EDGAR LARUE, Président.

MM. les membres de la Société l'Union Française, qui sont désireux de se rendre compte de la gestion de la Société et des services qu'elle rend journellement à nos compatriotes, sont respectueusement invités à passer quand cela leur sera agréable, au Bureau, où tous les renseignements leur seront donnés.

11 juin 77—1 an

J. VERGNOLE,

65......Rue Decatur......65

—IMPORTATEUR DE—

VINS, COGNAC, LIQUEURS, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, VERMOUTH, HUILE, SARDINES, ABSINTHE.

Seul agent pour le Sud et l'Ouest de W. H. CZUBA & CO., Cognac; de la célèbre marque des vins de A. SELLIER & CO., Bordeaux, CHAUVET FILS. Un assortiment général de liqueurs du pays.

BITTER DES ARABES

Supérieur à tout autre.

Les propriétés toniques, stimulantes et digestives de ce bitter, agissent sur le système nerveux et en font une boisson extrêmement agréable et bienfaisante. Comme apéritif le BITTER DES ARABES fait le plus grand bien aux estomacs faibles et délicats et combat efficacement la dyspepsie.

VERGNOLE,
Propriétaire, Nile-Orléans.

déc—1an

Machines.

UNE chaudière à vapeur, extra, à cinq tuyaux longue de 20 pieds et d'un diamètre de 5 pieds, tuyaux de 16 pouces, avec soupape, barres et toutes les connexions au complet, faisant de la vapeur avec plus d'économie et de sûreté que deux chaudières ordinaires à tuyaux doubles.

4 machines centrifuges, perfectionnées, d'Aspinwall, en parfait état.

Une machine oscillante à double cylindre, cylindres de 8 pouces et d'une course de 15 pouces.

Une pompe à vapeur à action directe, cylindre à vapeur, de 16 pouces et cylindre à eau, de 9 pouces, course de 30 pouces, suction de 6 pouces et de charges de 5 pouces.

Un vacuum par Rillieux, de 4 boucauts, long de 12 pieds, sur 4 pieds 3 pouces de diamètre, avec pompes, &c.

6 chaudières à sucre, de différentes grandeurs.

A vendre par

A. THOMSON & CO.
Au coin des rues Tchoupitoulas et Gravier
24 juin—3m

ATTENTION.

M. ANDRIEU - - - 159 Povdras.

CHAUSSURES FAITES EN VILLE, à $3.50 la paire.

BOTTES et Souliers en tous genres faits ici, des meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que partout ailleurs en ville. Chaussures de toutes qualités pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants. Soixante-quinze à cent ouvriers sont constamment employés dans les ateliers.

7janv—1an V&D

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
—ET—
Toutes sortes de Produits de l'Ouest,
Aux magasins bleus,
Coin Vieille-Levée et Bienville,
15 juillet 1877—1an Nile-Orléans.

POUR DU COMPTANT.

AFIN de faire place aux marchandises qui doivent arriver bientôt, j'offre, à vendre, à des prix modérés, celles que j'ai en magasin.

E. VINET,
207 Canal, près Remparts.

déc—1a

LAURENT LACASSAGNE,

Marchand-Commissionnaire et Importateur de Vins et Liqueurs,

9......RUE DECATUR......9

AGENT pour la vente des Vins d'une des premières maisons de Bordeaux et de la célèbre marque de Cognac P. Denis Gabriel Gadrad & Cie de Cognac, et de l'incomparable Balsamique des Pyrénées. 1 juillet—6m

ANT. CARRIERE, O. CARRIERE,
E. L. CARRIERE. CHAS. J. CARRIERE

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

ENCOIGNURE ROYALE ET DOUANE

Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

27 sept—

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS.
11 RUE ST-LOUIS.

AVIS MENSUEL—SEPTEMBRE 1877.

Sont invitées à se présenter au Consulat de France, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Alban (Pierre)	Lanabras (Jean)
Brunet (Antoine)	Lapeyrounie (Baptiste Auguste)
Balendé (la famille)	Léley (Mme Vve)
Billard (Mme Vve Pierre)	Locabe (Jean)
Bujac (Charles)	Luneau (Mme)
Barrière (Cne W)	Lapoutze (Jn Henri Bertrand)
Cafarel (Jean Auguste)	Larrié-Labordenave Jules
Cassagne (Benoit)	Larrieu (Eloi)
Campadéras (M)	Larroque (Jacques)
Couret (Mme)	Lataple (Dominique)
Camors (Clémence)	Lévejan (Pierre Isidore)
Ducarre (Jean Louis)	Loustanau (David)
Danjean (Félix)	Lichonnet (Pierre)
Dupin (Tiburce)	Lavedan (Pierre Léon)
Durand (Edouard)	Lavigne (Jean Baptiste)
Dargelès (Noël)	Lefort (Gustave)
Dessommes (M)	Leyèque (Paul Adolphe)
Dufay (Joseph)	Médard (Louis)
Ducongé et Carrouché	Michel (Mme Vve)
Dufour (Félix)	Noblet (Marie Madeleine)
Estevenet (Simon)	Piquet (Jules)
Ferrel (Jean)	Peter (le steur)
Forest (Guillaume)	Pequet (M)
Gapon (Ernest)	Quentin (M)
Jouffroy (Ferdinand)	Rossignac (Bertrand)
Jawkowitz (Henr.)	Repetto (artiste)
Labarque (Jean) dit Auguste	Rambo (Marie)
Loison (Louis)	St Affromans (Jean)
Luther (C)	Schroeder & Shreiber
Luquet (François)	Ségot (Louis et Pierre)
Latreyte (Jean)	Tranquille (les époux François)
Lacombe (Joseph)	White (D P et autres)
Laroux (Eugène)	
Laburre (Dominique)	
Lamasson (Jean)	
Lamasson (Mathieu)	

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St Louis No 11, est ouverte tous les jours, le dimanche excepté, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

Le Consul de France,
ACHILLE DU COURTHIAL.

6 sept—1m

QUATRIEME TIRAGE TRIMESTRIEL.

POUR UNE PIASTRE

100,000 billets à $1 chacun,

$100,000

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

TIRAGE DE NUMEROS SIMPLES.

GROS LOT:

$20,000,

CLASSE K,

Le tirage sera fait à la Nouvelle-Orléans,

—LE—

MARDI, 2 OCTOBRE 1877,

PAS D'ESCOMPTE!

Pas d'ajournement!

VOYEZ LE PLAN.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$20,000 soit	$20,000
1 Lot de	10,000	10,000
1 Lot de	5,000	5,000
1 Lot de	1,000	1,000
1 Lot de	1,000	1,000
1 Lot de	500	500
1 Lot de	500	500
1 Lot de	500	500
1 Lot de	500	500
1 Lot de	500	500
1 Lot de	500	500
50 Lots de	100	5,000
100 Lots de	50	5,000
500 Lots de	10	5,000
1000 Lots de	5	5,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $20,000 soit $1,800

9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000 soit 900

9 Lots d'approximation de $50 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000 soit 450

1687 LOTS GAGNANTS

—LE TOUT S'ELEVANT A—

$62,650!

Le tirage commencera positivement à dix heures du matin,

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,

DANS LA MATINEE DU

Mardi, 2 Octobre 1877,

—A LA—

NOUVELLE-ORLEANS, LNE.,

Billet $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser au Lock Box 692.
New Orleans Post Office.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de Poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

SOUVENEZ-VOUS
QU'AU GRAND TIRAGE DU
2 OCTOBRE 1877

TOUS LES LOTS
—SONT—
Payés sur Présentation.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes, qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,
Président.

Nouvelle Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS REPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

LISEZ CECI!

GRANDE REDUCTION
—DES—
PRIX
—DES—
MEUBLES
AU PALAIS DES MEUBLES,

A l'enseigne de l'Aigle d'or,

—DE—

Jos. B. Hubbard

Au coin des rues Remparts et Perdido,

Afin de réduire le stock de ce grand établissement et faire place pour les articles d'automne, nous nous sommes décidés à réduire, durant les mois d'été, nos prix qui étaient déjà si modiques.

Nous voulons parler des prix des beaux meubles aussi bien que de ceux des meubles communs

Le public est invité à venir e juger.

Tous les meubles sont neufs, solides et finis

La Maison conservera la réputation qu'elle s'est faite—celle d'être de tous les magasins du Sud,

Celle où les Meubles se vendent à MEILLEUR MARCHE.

MAISON ETABLIE EN 1840.

Meubles de chambres à coucher, à bas prix.

Meubles de salon, à bas prix.

Meubles de salle à manger, à bas prix.

Meubles de bureaux et de vestibules, à bas prix.

CHAISES et Berceuses d'Eté.

PLIANTS, Chaises de Pêcheurs et de Chasseurs.

Meubles à bon marché pour les résidences d'été et celles des bords de la mer et du Lac,

Pour les Hôtels et les Pensions,

Pour les Campagnes et les Habitations.

AUX PLUS BAS PRIX POSSIBLES.

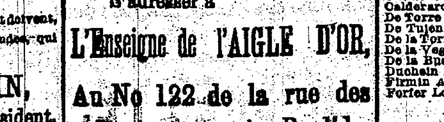

S'adresser à

L'Enseigne de l'AIGLE D'OR,

Au No 122 de la rue des Remparts, coin Perdido,

N 84, 86, 88, 90 et 92 de la rue Perdido.

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION
156 rue du Canal.

OFFICIERS.

D. URQUHART,	Président.
THOS. A. ADAMS,	1er Vice-Président.
THOS. A. CLARKE,	2nd. "
CHAS. J. LEEDS,	3ème. "
CHAS. KILSHAW,	Trésorier.

DIRECTEURS.

Thos. A. Adams,	Geo. Jonas,
Thos. A. Clarke,	J. G. Gaines,
C. J. Leeds,	C. Schneider,
S. Jamison,	Carl Kohn,
A. Moulton,	T. L. Bayne,
A. Paltrey,	D. Urquhart.

28 mars77—1an

Hibernia Insurance Company,

Bureau, No 37 rue du Camp.

JOHN HENDERSON, Président.
P. IRWIN, Vice-Président.
THOS. F. BRAGG, Secrétaire.

Primes	$128,083
Pertes payées	73,298
Profits nets	60,256

A une élection tenue Lundi, 7 courant, les messieurs dont les noms suivent ont été nommés Directeurs de cette Compagnie pour l'année courante:

Patrick Irwin,	John Henderson,
Thomas King,	John G. Ryan,
Thos. Gilmore,	W. J. Castell,
John T. Gibbons,	Jas. A. Girdner,
William Hart,	Emile Gauche,
David Jackson,	John H. Hanna,
F. J. Gasquet.	

A une réunion du Bureau de Direction, qui a eu lieu le 14 mai, JOHN HENDERSON, Président, P. IRWIN, Vice-Président, et THOS. F. STAGG, Secrétaire, ont été ré-élus à l'unanimité.

La Direction a déclaré des profits nets de la Compagnie dans les douze derniers mois, 10 pour cent d'intérêt; aussi, 3 pour cent de dividende sur le capital payé, et 20 pour cent de dividende sur les primes payées par les actionnaires (faisant avec l'escompte, 35 pour cent sur les primes). Les dits intérêts et dividendes à être placés au crédit des actions.

Les intérêts et les dividendes sur les actions payés comptant payables au bureau de la Compagnie, à partir du 15 juin prochain.

THOS. F. BRAGG,
Secrétaire.

Nile Orléans, 19 mai 1877. Mai 1w

Compagnie d'assurance Mutuelle des Marchands, de la Nouvelle-Orléans.

AU No 104 DE LA RUE DU CANAL.

VINGT-TROISIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 3 mai 1877, y compris les primes non expirées de l'année antérieure—		
Sur les risques d'incendie	61,298 2	
Sur les risques de mer	24,473 82	
Sur les risques de rivières	25,697 37	
Total des primes		411,449 82
En moins primes non expirées		118,116
Montant net des primes le 31 mai 1877		82
Pertes payées:		
Sur risques d'incendie	117,867 98	
Sur risques de mer	17,052 50	
Sur risques de rivières	3,596 77	
Taxes, dépenses, intérêts	20,686 36	
Réassurances et primes remboursées	16,104 02	183,314 86
Bénéfice		118,080 16
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Propriétés foncières		229,073
Bons de la ville		110,419 50
Actions de banques, de chemins de fer, autres actions et bons hypothécaires		180,236 56
Billets garantis par hypothèque		214,063 96
Billets garantis		42,307 97
Effets à recevoir		78,164 19
Primes en voie de recouvrement		49,057 32
En caisse		77,007 53
		1,025,344 2

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY,
Président.

G. W NOTT Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 7 juin 1877

JAMES FAHEY,
Notaire.

A une réunion des Directeurs, le 7 juin 1877, il a été résolu de déclarer un DIVIDENDE COMPTANT de vingt pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 mai 1877, dividendes qui sera payable le troisième lundi de juillet prochain.

Il a été également résolu de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt à raison de cinq pour cent par an sur leurs actions.

—DIRECTEURS—

P. MASPERO,	E. TOBY,
S. Z. RELF,	HY. BEEBE,
P. FOURCHY,	M. W. SMITH,
D. A. CHAFFRAIX,	J. M. ALLEN,
CHAS. LAFITTE,	D. FATJO,
	J. J. FERNANDEZ.

3juin1

RAPPORT ANNUEL
DE LA
Société de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

Pour l'année expirée le 8 janvier 1877.

RAPPORT DU SECRETAIRE.
Etat de la Société le 10 janvier 1876.

Membres actifs			142
" honoraires			10
Admissions, membres actifs			27
" " honoraires			3
Expulsions, " actifs			12
" " honoraires			1
Résignations, " actifs			1
Décès, " "			2
" " honoraires			1

Etat actuel de la Société.

Membres actifs	157
" honoraires	11

Rapport du Comité de Secours.

Visites et secours à 26 membres.		
Secours en argent, hebdomadaires ou mensuels		$201
Honneurs funèbres et dépenses		268 75
Total		$469 75

Rapport du Secrétaire des Finances.

Du par des membres	$964

Rapport condensé du Trésorier.

En caisse le 10 janvier 1876		$2,871 30
Reçu de membres, pour quotités, assessements et amendes		1,536 30
Reçu d'autres sources		159 85
Total		$4,567 45
Dépenses par le comité de secours	$469 70	
Dépenses pour divers	1,265 10	$1,734 80
En caisse ce jour		$2,912 65

Actif de la Société.

En caisse	$2,912 65
Effets à recevoir	288 33
Propriété foncière	710 00
Meubles et autres effets mobiliers	1,084 75
Total	$4,867 33

Passif—"Aucun".

Election pour l'année 1877.

Président, Hon. Juge A. L. TISSOT.
Vice-président, Dr EMILE DOUMEING.
Secrétaire, FRANK LEEFE.
Secrétaire des finances, ELIE LAMBERT.
Trésorier, GEO. E. FORSTALL.
Grand Marshal, CHAS. T. SONIAT.
Médecin, Dr EMILE DOUMEING.
Pharmaciens, F. BARTHE,
" VALSIN VIGNAUD,
" A. F. BERET,
" L. H. VON GOHREN.

1févr—1

Société d'Assistance Mutuelle de St. Maurice.

(Casernes et Versailles.)

RAPPORT ANNUEL POUR L'AN 1876.
(Approuvé par l'Assemblée du 28 décembre 1876.)

RECETTES:

Balance en caisse le 1er janvier 1876	$ 42,75	
Admissions, quotités pendant 1876	2240,75	
Produit net de 2 pique-niques	579,70	
Reçu pour 26 cocardes	13,00	
Total des recettes	2873,20	2873,2

DEPENSES:

Médecins	$500,00	
Médicaments	542,27	
Funérailles	122,50	
Loyer et frais d'Asile	281,80	
Collecteur	219,25	
2 fours	20,00	
Annonces et impressions	95,55	
Lingerie et autres fournitures	39,90	
Divers	85,80	
Total des dépenses	1906,92	1907,0
Balance en caisse le 1er janvier 1877		$ 766,13
Valeurs d'Asile, fours, bannières, &c.		900,00
Arrérages en quotités pour décembre et autres mois		360,00

RAPPORT DU SECRETAIRE

Membres actifs le 1er janvier 1876	112	
Membres honoraires actifs 1876	2	114
Membres actifs admis en 1876		103
Membres honoraires actifs admis en 1876		1
Total des membres		227
Membres démissionnaires	7	
" rayés	5	
" décédés	3	
Total	15	15
Membres le 1er janvier 1877		212
Membres honoraires		6
Total de tous les membres		218

Par ordre de l'Assemblé

Officiers pour l'an 1877.

Président—THEODORE FOREST;
Vice-Président—FRANÇOIS FINANCE;
Secrétaire—FRANÇOIS FUYAU;
Trésorier—HENRY DE VILLENEUVE;
Médecins — De la rue Louisa en ville—Dr. Escoubas—De la rue Louisa à Versailles—Dr Geo. Henshaw.
Pharmaciens—Henry Manage, Bayon et Johnson; A. Thieneman, Olouet et Dauphine; J. Von Gohren, Louisa et Dauphine et 153 Champs-Elysées; Emile Rosenfeld, Masant et Dauphine; Nado Audran, Tricou et Levée.
Collecteur—Victor Provensal.

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste, le 17 Septembre 1877.

OUVERT, LE DIMANCHE DE 11 A 1 HEURE DU MATIN.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.

Aleymot Giuseppe	Gava Carmelo
Barthon Alphonse	Haas A
Balbit Mons	Hartaville A E
Bellan Th	Ilomani Mateo
Bérériet Jean	Marchal Jean Charles
Bisso Giuseppe	Mantempa Jean
Chauchon Louis	Martinez Francisco
Calderaro Bartolo	Miramon Jean
De Torre y Alvarez Juan	Quintero A J
De Tujen Giuseppe	Pages Félix
De la Torre Joaquin	Padel Pierre
De la Vego Genaro	Piaggio Giuseppe
De la Rue Manuel	Peyraud O
Duchein Laurent	Patret Antoine
Firmin Andrieu	Savio Francesco
Forier Louis	Sanbattie Pierre
	St Cruz Maximilian

LISTE DES DAMES.

Bordelleare Laurent Mme
Bianchin Vve Mme
Gabriel Labatut Mme
Labaure Vve Mme
Rando Covutto Signora.

JOHN M. G. PARKER,
Maître de Poste.

PROSPECTUS
—DE LA—
Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Pacifique.

La Compagnie du chemin de fer de la Nile-Orléans et du Pacifique a été organisée en juin 1875, en vertu d'une charte accordée par l'Etat de la Louisiane et qui l'autorise à construire un chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à Shreveport et Marshall, Texas, divergeant à Keachi, pour Shreveport.

Le tracé de toute la distance—361 milles—est fait de la Nile-Orléans par la voie de Donaldsonville et Alexandria à un point de connexion avec le chemin de fer du Texas et du Pacifique à Shreveport et Marshall, Texas, où le chemin se reliera à Dallas, Sherman, le Fort Worth, Jefferson, Texarkana, tout le nord du Texas et de l'Arkansas, le Missouri et le Kansas, et donnera une grande voie au commerce de cette partie du pays.

A la Nile-Orléans, le chemin se reliera à celui de la Nile-Orléans et de Mobile pour tous les points du Sud, et à celui de la Nile-Orléans, de St-Louis et de Chicago pour tous les points du Nord et de l'Est. Au port de la Nile-Orléans, des connexions directes sont également faites avec les steamers et les navires à voiles pour tous les points de la côte de l'Atlantique et des pays européens.

On propose d'établir sur la ligne une première hypothèque qui n'excèdera pas $12,000 par mille. Les bons porteront 6 pour cent d'intérêt, le paiement se fera tous les six mois et les bons courent quarante ans. Sur les 361 premiers milles du chemin, $4,332,000 dont $3,675,000 sont offerts au peuple de la Nouvelle-Orléans. La somme permettra à la compagnie de procéder au nivellement, à la construction des ponts et des chemins de toute la voie. Cela fait, le reste des bons servira à mettre le chemin à même de commencer les opérations.

Une grande partie du nivellement ayant déjà été fait, les travaux exécutés aux différents points représentent les deux tiers de ce qu'il faut pour achever le lit du chemin.

Les détails estimatifs suivants présentés par l'ingénieur en chef, sont soumis:

ESTIMATION GENERALE.

De la Nouvelle-Orléans à Marshall		336 milles.
De la Jonction Keachi à Shreveport		25 milles.
Total		361 milles.
Nivellement et ponts		$1,292,700
Edifices, au complet		2,274,900
Ateliers, maisons de stations et de sections, stations d'eau et de bois		285,800
Travaux d'ingénieur et surveillance, casuel et frais généraux de bureau—7½ pour cent		296,400
Total (non compris les locomotives et les wagons)		$4,249,200
00 wagons de toutes classes, à $500	$400,000	
30 locomotives et machines, à $7,500	225,000	625,000
Total (y compris les locomotives et wagons)		$4,874,200
Equivalant à $13,500 par mille—moyenne du coût de tout le chemin au grand complet.		
Souscriptions de la ville, payées		$325,000
Souscriptions des paroisses, pouvant être employées		440,000
286,720 arpents de terre au Texas—estimés à vingt-cinq cents l'arpent		71,600
Bons première hypothèque offerts à la Nouvelle Orléans		675,000
Bons première hypothèque sur 361 milles, à $12,000 par mille	$4,332,000	
En moins (ce qui est mentionné ci-dessus)	675,000	3,657,000
Total		$5,168,600

Quant à la question de savoir si la compagnie pourra gagner suffisamment pour faire face à l'intérêt des bons, l'attention du public est appelée sur le tableau estimatif suivant du commerce sur lequel on peut compter. De plus, tous ceux qui connaissent le pays que traverse le chemin de fer de la Nile-Orléans et du Pacifique, la région de coton et de sucre qui en est tributaire et les avantages qu'offre la Nile-Orléans comme marché de coton maintiendront nos assertions.

Le chiffre des bénéfices du chemin sembleront minimes, mais il n'en reste pas moins une ample marge déduction faite de ce qu'exige l'intérêt des bons.

Le chemin rendra, la première année qui suivra son achèvement:

250,000 balles de coton à $2	$500,000
5,000 chargements d'animaux à $40	200,000
5,000 chargements de grains à $40, (représentant environ 2,000,000 de boisseaux)	200,000
La malle des Etats-Unis, $100 par mille, par an	36,100
Exprès et fret des trains de passagers	75,000
Trafic local et sur tout le parcours	150,000
Marchandises, approvisionnements et fret général	300,000
Montant brut	$1,361,100
Dépenses et taxes, 50 pour cent	680,550
Montant net, applicable à l'intérêt	680,550
Intérêt annuel des bons première hypothèque, $4,332,000, à 6 pour cent	259,920
Montant net applicable à la caisse d'amortissement et aux dividendes	$420,630

19 août—1y, 26 août, 1er sept

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.

M. FR. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est Bâton Rouge, Ouest et Est Feliciana.

H. O. BERNARD, à Brulé Landing, Ouest Bâton Rouge.

WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.

LANDREAU, Maître-de-Poste à Hermitage pour la paroisse de la Pointe-Coupée.

H. DUPUY, Maître-de-poste à Marksville, paroisse des Avoyelles.

A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.

M. EMONET, à Lacouville, paroisse St-Landry.

M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.

M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-Poste Plaquemines, paroisse Iberville.

C. EOBERT, Franklin, paroisse Ste-Marie.

P. DAMARE, St-Martinville.

VALERY THIBODEAU, Pont-Breau.

A. DURIO, Arnaudville.

PETETIN, Grand-Coteau.

[illegible] GONSOULIN, Fausse-Pointe.

A. MEVEU, Vermillionville.

LAURENT CHERI, Plaquemines, (Iberville).

A. ROYER, Moreauville, (Avoyelles)

SELVAIN LEHMAN, Maître-de-Poste à Johnsville (Texas).

WM. HUDSON à Jeannerette, paroisse Ste Marie.

EDGAR DELERY Baie St. Louis.

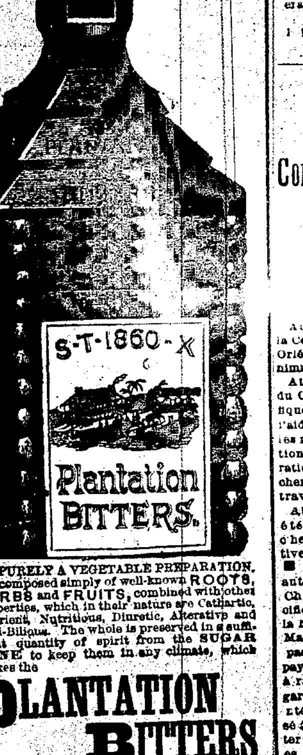

IS PURELY A VEGETABLE PREPARATION, composed simply of well-known ROOTS, HERBS and FRUITS, combined with other properties, which in their nature are Cathartic, Aperient, Nutritious, Diuretic, Alterative and Anti-Bilious. The whole is preserved in a sufficient quantity of spirit from the SUGAR CANE to keep them in any climate, which makes the

PLANTATION BITTERS

one of the most desirable Tonics and Cathartics in the world. They are intended strictly as a

Temperance Bitters

only to be used as a medicine, and always according to directions.

They are the sheet-anchor of the feeble and debilitated. They act upon a diseased liver, and stimulate to such a degree that a healthy action is at once brought about. As a remedy to which Women are especially subject it is superseding every other stimulant. As a Spring and Summer Tonic they have no equal. They are a mild and gentle Purgative as well as Tonic. They purify the blood. They are a splendid Appetizer. They make the weak strong. They purify and invigorate. They cure Dyspepsia, Constipation and Headache. They act as a specific in all species of disorders which undermine the bodily strength and break down the animal spirits.

Depot, 53 Park Place.

RESTAURANT ET POSTE AUX HUITRES DE L'ALCAZAR.

82......Rue de Chartres......82

DEJEUNERS et DINERS à 30 cts le repas. Repas faits sur commande et portés à domicile.

Salon privé pour les familles.
1er sept—1mDMarJ

Etat de situation Annuel de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans,

Jusqu'au 31 décembre 1876.

ETABLIE EN 1805.

Primes d'incendie		$323,379
Primes de mer		65,924 91
Primes de rivières		32,230 58
Montant total des primes		$429,534 50
Risques non expirés et primes remboursées		95,752 94
Montant net des primes		$333,781 65
Ajouté intérêts et escompte		24,647 37
		$358,429 02
A déduire—		
Pertes par les incendies	$99,452 74	
Pertes sur mer	63,162 0	
Pertes sur les rivières	24,746	
Montant net des pertes		$186,363
Réassurances	$18,827 06	
(Réfaction)	46,482 18	
Board of Underwriters, dépenses générales, taxes d'Etat et de ville	52,630	
		117,909 85
		$304,272 09
Réservé pour les réclamations non réglées		25,009 00
		$329,272
Profits nets pour 1876		29,156

ACTIF DE LA COMPAGNIE ESTIME AU PRIX COMPTANT DU MARCHE.

Propriétés foncières	$118,162 77
Bons des Etats-Unis, actions du chemin de fer de ville, bons de première hypothèque du chemin de fer de Jackson, actions de banques et de compagnies d'assurance	156,300 92
Billets à ordre pour primes	11,758 24
Billets garantis par première hypothèque et billets de nantissement	192,760 06
Argent en banque	36,975 29
Primes en voie de collection	47,253 95
Montants dus par des compagnies d'assurance	8,207 3
	$574,418 6

Nous, Soussignés, comité spécial nommé par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans pour estimer l'actif de la dite Compagnie au prix actuel du marché, certifions par les présentes qu'après un examen attentif, la valeur du dit actif, ainsi qu'elle est indiquée ci-dessus, est vraie et correcte au mieux de notre connaissance et de notre croyance.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1877.

W. A. BELL,
H. GALLY,
E. MERILH,
A. SCHREIBER.

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie d'Assurance de la Nile Orléans.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 17 janvier 1877.

JOHN L. LARESCHE,
Troisième Justice de Paix,
Paroisse d'Orléans, Lne.

A une réunion des Directeurs, tenue ce jour, il a été résolu de payer le dividende intérêt semestriel de cinq pour cent sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause à partir du PREMIER LUNDI de février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

15 janvier 1877.

DIRECTEURS.

Ernest Merilh,	Chs. J. Leeds,
H. Gally,	W. A. Bell,
Chas. Lafitte,	D. Fatjo,
W. Van Benthuysen,	Pierre Pouts,
Chs. E. Schmidt,	A. Schreiber,
Jules Aldigé,	J. Tuyes.

The People's Insurance Company of New Orleans,

(La Compagnie d'Assurance du Peuple, de la Nile-Orléans.)

BUREAUX No. 10, RUE CARONDELET.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1877.		
Sur risques d'incendie	$36,758 16	
Sur risques de rivières	4,226 97	
Sur risques de mer	5,168 00	
Total des primes	$46,153 07	
En moins—Primes remboursées	667 18	
	$47,525 89	
Profits et pertes	18,122 78	
	$65,648 67	
En moins—Primes non expirées	10,090 34	
Montant net des Primes reçues		$ 55,558 33
Pertes etc., payées dans la même période:		
Sur risques d'incendie	$20,430 65	
Sur risques de rivières	1,002 71	
Sur risques de mer	1,226 27	
Réfaction (rebate)	7,141 05	
Réassurances	2,413 22	
Taxes	2,920 53	
Loyer	1,100 00	
Impressions, annonces, etc.	672 90	
Bureau des Assureurs	1,554 25	
Dépenses etc, moins intérêt	4,664 55	
		$ 43,124 23
Bénéfice net		$ 12,436 10
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Primes en voie de recouvrement	7,822 60	
Actions de Banques et autres actions	84,721 05	
Propriétés foncières	13,941 95	
Billets garantis	5,694 98	
Billets garantis par hypothèque	13,015 15	
Effets à recevoir à courte échéance	8,106 19	
Meubles de bureau et autres installations	2,879 13	
Compte suspendu	1,711 40	
En caisse	9,630 98	
Total de l'actif		$132,535 44

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ERNEST PRAGST, Président,
JOHN WILSON, Vice-Président,
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, à la Nile-Orléans, le 10 juillet 1877.

JNO. BENDERNAGEL, Notaire
Nile-Orléans, 10 juillet 1877.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, de déclarer un dividende de DIX pour cent sur le capital, payable sur DEMANDE; un autre dividende de CINQ pour cent en faveur de TOUS les assurés, sur le montant de leurs primes expirées de l'année finissant le 30 juin 1877, en outre de la réfraction (rebate) de 15 pour cent reçu par les dits assurés, sur le montant BRUT de leurs primes — dividende qui era payé à dater du 6 août 1877.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

1 juillet—1 m.

BUREAUX
DE LA
Compagnie du Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans et du Pacifique.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs de la Compagnie du Chemin de Fer de la Nouvelle Orléans et du Pacifique, il a été résolu, à l'unanimité, que

Attendu que les directeurs de la Compagnie du Chemin de fer de la Nile-Orléans et du Pacifique, ont l'assurance que la compagnie peut, à l'aide de bons, première hypothèque, avoir tous les rails, chars, locomotives, wagons, gares, stations d'eau, tables tournantes et autres améliorations nécessaires, après le nivellement du chemin, la construction des ponts et la pose des traverses, sur tout le parcours de la ligne, et

Attendu que quand la somme de $675,000 aura été souscrite la compagnie pourra mettre le chemin en état de recevoir les rails, les locomotives et les wagons, il est

Résolu que le président de la compagnie est autorisé à émettre, au nom de la Compagnie du Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans et du Pacifique, des bons reposant sur toute la ligne, de la Nouvelle-Orléans à Shreveport, Lne., et Marshall, Texas—pour un montant qui ne devra pas excéder $12,000 par mille—bons qui seront payables dans quarante ans et porteront intérêt à raison de six (6) pour cent l'an. A l'effet de garantir le paiement des dits bons—capital et intérêt—le président de la compagnie est autorisé à donner une première hypothèque et exécuter un acte de garantie sur toutes les actions et franchises, les immeubles et les meubles quelconques appartenant à la dite compagnie de la Nouvelle-Orléans et du Pacifique ou qui pourront plus tard lui appartenir. Le président est autorisé à recevoir des souscriptions à $675,000 de bons de première hypothèque dans la ville de la Nouvelle-Orléans. Il est

Résolu que la proposition d'émettre des bons de seconde hypothèque est retirée et les souscripteurs pourront réclamer et obtiendront, en échange, des bons de première hypothèque. Il est

Résolu que les souscriptions aux bons de première hypothèque seront reçues aux bureaux de la compagnie et seront payés en versements mensuels de vingt pour cent.

E. B. WHEELOCK,
Président.

E. L. BARTLETT,
Secrétaire.

19 août—1y, 26 août—1er sept

Commercial and Classical Academy.

Au No 247 de la rue St Charles, en face du Tivoli Circle.

T. S. DABNEY, Jr. Principal
successeur de l'Hon. E. L. LUSHER.

LA TREIZIEME SESSION commence le LUNDI, 3 septembre 1877. L'anglais, les sciences naturelles, les mathématiques, les langues anciennes et modernes sont enseignées à de très bas prix. Pour circulaires, qui donnent les conditions et les témoignages, s'adresser à l'Académie et aux principaux libraires.

26 août—1m—MaJD

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY.

Une agréable maison, dans un voisinage de choix. Le joli cottage en briques No 248 de la rue des Remparts, entre les rues St. Philippe et Ursulines.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur.—Bureaux, No 31 de la rue du Camp.—SAMEDI, 13 octobre 1877, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles,—

L'agréable maison cottage, bas en briques à mansarde, solidement construit, désigné par le No 248 de la rue des Remparts, dans l'îlet compris entre les rues Remparts, St. Claude, St. Philippe et Ursulines. Le terrain a 31 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue des Remparts, sur une profondeur, entre lignes parallèles de 127 pieds 10 pouces 5 lignes. La maison a des salons à arche, salle à manger, 3 chambres à coucher, 3 chambres dans la mansarde; une cuisine à étage, cuve, hydrant, passage latéral. Elle est en face de la résidence de Mr. Chas. Lafitte, dans un quartier respectable et gai. Possession en sera donnée immédiatement.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant toutes les clauses habituelles de huit pour cent d'intérêt l'an, 5 pour cent pour honoraires d'avocat, transfert de police d'assurance et paiement, par l'acquéreur, en outre du montant de l'adjudication, des taxes de 1877 exigibles en 1878.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, par devant M. Théo. Buisson, notaire.

16sept—16,22,29sept—6,13oct

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

RAPPORT ANNUEL. 1876.

Le Conseil d'Administration dont le mandat expire ce jour, a l'honneur de soumettre à MM. les Sociétaires, le résumé de ses travaux pour l'année qui vient de s'écouler (28 novembre 1876.)

COMITE DE FINANCES.

Rapport du Trésorier.

La balance en caisse au 28 novembre 1875 était de		787 57
Reçu depuis cette époque pour quotités et admissions		10522
Produit net du Pique-Nique		364 47
Loyer		120 00
Succession, Don, Provisions		196 15
Total général des recettes		$11915

Dépenses à déduire pendant même période.

Assurance de l'Asile et de son contenu	
Water-Works	24 00
Gardien de l'Asile	2521 00
Médecins	1245 10
Pharmaciens	1593 42
Collecteur	826 97
Secrétaire	240
Annonces, journaux et frais de bureau	162 03
458 Bons de secours	2272 75
Lingerie, ustensils et diverses fournitures	127 10
Provisions	52 50
Réparations à l'Asile	27 80
Gaz, charbon, bois	200 20
Inhumations	249 0
Remboursement de succession	63 75
Funérailles	555 00
Pension mensuelle	40 00
Réparations au tombeau	74 60
Réparations de maison	23 75
Drapeaux et instruments de chirurgie	105 65 $11

Balance en Caisse.

Caisse de Bienfaisance.

La Balance du 28 novembre 1875 était de	$1644 00	
Reçu depuis cette époque Quotités	12 00	
Produit net du Bal	675 25	$ 1731 47
Dépenses à déduire		
Balance en Caisse		$ 1677 41

Rapport du Comité d'Admission.

Le 28 novembre 1875, la Société se composait de	1049	membres
Admis depuis cette époque	146	1196 membres
Sur lesquels il faut déduire:		
Démissionnaires	13	
Décédés à l'Asile	9	
Décédés à domicile	14	
Rayés aux Assemblées Générales	162	198
Effectif actuel		997 membres
classés ainsi qu'il suit:		
Exempts de quotités	8	
Pensionnaires à l'Asile	6	
Membres Honoraires		
Suspendus	13	
Veuves de Sociétaires	65	
Fils de Sociétaires	54	
Membres actifs		
Total égal	997	

Rapport du comité de secours.

Ce Comité a délivré à nos veuves et sociétaires dans le besoin, à titre de bienfaisance, sans compter les soins médicaux, 450 bons de secours représentant en monnaie courante, la somme $2272 75.

Si le Comité avec nos faibles ressources a soulagé tant d'infortunes, il a aussi le regret de vous annoncer qu'il a délivré:

30 ordres de funérailles pour des sociétaires,
4 ordres de funérailles pour des dames de sociétaires,
21 ordres de funérailles pour des enfants de sociétaires.

Service médical.

Le rapport du Dr J. Touatre chargé du service médical de l'Asile, constate qu'il a soigné 178 sociétaires, sur lesquels il a eu la douleur d'en perdre 9, qui TOUS étaient atteints d'affections chroniques.

Le Dr A. W. de Roaldès, et, après lui le Dr M. Escoubas, qui étaient chargés du service de la partie supérieure de la ville, ont donné leurs soins à 831 malades, qui, pendant leurs maladies, ont nécessité 2828 visites.

Le Dr H. D'Aquin, ayant charge de la partie inférieure de la ville, a donné ses soins à 645 malades, qui ont occasionné 2596 visites.

En récapitulant le service médical nous trouvons qu'à

l'Asile ont été soignés .... 178 malades
à domicile .... 1276 "

Formant un total de .... 1454 malades qui ont reçu les soins médicaux aux frais de la Société.

Le service administratif pour l'année 1877 se compose ainsi qu'il suit, d'après le procès-verbal d'élection du 26 novembre dernier.

MM. J. SCHWEITZER *, Président, rue Royale 166.
E. D. LEVY, Vice-Président, rue du Canal, 81, 83, chez Mr L. Godchaux.
E. BOUVIER *, Trésorier, rue Ste-Anne.
C. Gouny *, rue des Français, 133. } Formant le Comité de Finances.
J. Régaudie, rue Vieille-Levée, 97 }
S. Chanfrau *, rue Royale 238. } Formant le Comité d'admission.
G. Tujague, rue Decatur 211 }
J. Leblanc *, rue Vieille-Levée 265 }
G. Villeneuve, *, coin Orléans et Villeré, } Formant le Comité de Secours.
J. Manaud, coin Poydras et Remparts, }
A. Mailhes *, rue Poydras 279, }
J. P. Dutrey *, rue White 236, }

Le Conseil, en terminant ce rapport, informe les sociétaires des nominations qu'il a faites pour cette année.

Secrétaire—*L. Simon, rue Du Maine 256 ou encoignure Chartres et Conti, chez Mr Bouyer.
Collecteur—*P. P. Chabert, rue de Chartres 534.
Gardien de l'Asile—*J. P. Ducarry,
Docteur de l'Asile—Dr J. Touatre, rue du Maine 142.
Docteur de la partie supérieure de la ville—Dr Fernand de Roaldès; résidence: 166 rue Dauphine. Offices coin Union et Baronne, chez Mr St-Cyr Fourcade et J. B. Lavigne, pharmaciens.
Docteur pour la partie inférieure de la ville—*Dr H. d'Aquin; résidence rue Remparts 68.

PHARMACIENS.

1er Dist—J. A. Florat, Nouveau Bassin 12,
J. B. Lavigne, coin Poydras et Bassin
2nd Dist—St-Cyr Fourcade, coin Canal et Remparts,
F. Clavel, coin St-Pierre et Dauphine,
Léon Aaland, 30 Dauphine,
J. Llado, rue de Chartres 204,
M. Majean, coin Bourbon et du Maine,
O. Robin, coin Villeré et Ste-Anne,
P. Barthe, coin Dauphine et Ursulines,
P. Marchand, coin St-Philippe et Marais,
A. Schreiner, rue Vieille-Levée 291,
3me Dist—B. Laplace, coin Champs-Elysées et Victoire,
P. A. Levesque, aux Casernes.

Par ordre du Président,
J. SCHWEITZER.

SIMON, Secrétaire.
* Ré-élu.

Nouvelle-Orléans, 24 décembre 1876

Classés comme suit:	
Membres actifs	17
" Honoraires	20
" Bienfaiteurs	13
Veuves	1

L'UNION FRANÇAISE.

Rapport annuel de la Société, du décembre 1875 au 1er janvier 1877.

Le Conseil de Direction a l'honneur de porter à la connaissance des membres de l'Union Française, le présent rapport, résumant les opérations de la société pendant l'année qui vient de s'écouler, soit au 1er janvier 1877.

Pendant cette période de temps le nombre des Français qui se sont adressés à la société pour les aider à trouver de l'emploi a été de

Hommes, 243
Femmes, 47—290

De ce nombre, le bureau a réussi à placer tant en ville qu'à la campagne:

hommes, 160
femmes, 50—210

De nombreux malades ont réclamé l'assistance de la société, et ont reçu gratuitement les avis et les soins médicaux de MM. les docteurs Ai Landry, Hava, De Bausset et De Villeneuve, ainsi que les médicaments par eux prescrits, de Mr A. Jas, pharmacien.

L'Union Française prie ces messieurs d'agréer la nouvelle assurance de ses remerciements les plus sincères.

Les bons de logement et nourriture qui ont été délivrés aux nécessiteux ont été de 202 logements et 404 repas.

Conformément aux clauses de notre Charte, la Société n'a distribué que dans des cas d'urgence, des secours en argent. Ces secours se sont élevés à la somme de $197,30.

Le cours d'anglais gratuit fonctionne régulièrement, il est suivi avec assiduité, il a été et est toujours très utile à une classe intéressante de nos compatriotes et particulièrement aux nouveaux arrivés.

Nous ne pouvons énumérer le nombre de services divers rendus par le Bureau, et qui échappent à la classification, tels que renseignements, correspondances, courses, fourniture de vêtements, etc., etc.

L'Union Française, dont le but est la bienfaisance et l'assistance à tous les Français nécessiteux, a fait, malgré ses ressources limitées, tous ses efforts pour remplir la tâche qu'elle s'était proposée, et elle a lieu d'être satisfaite du résultat obtenu. Elle fait, toutefois, de nouveau, appel aux Français dont l'assistance ne lui a jamais fait défaut jusqu'ici, pour l'aider à élargir le cercle de ses opérations et continuer son œuvre philanthropique.

Rapport de M. le trésorier.

En caisse, au décembre 1875	$ 472 17	
Collections de l'année	1,589 00	$2,061 17
Payé pour Bons de logement et de nourriture	$126 00	
Payé pour secours, en espèces	172 80	
Envoyé à la Société Française de Bienfaisance de Savannah	25 00	
Cours d'anglais, professeur	195 00	
Employé, location de bureau	845 00	
Frais divers, imprimés, &c.	279 20	$1,64
Balance en caisse le 1er janv 1877		41

Nouvelle-Orléans, 1er janvier 1877.

H. BALOUIN,
Secrétaire-Trésorier.

31janv—1m.